

GAINS DE PRODUCTIVITE & DSN : ILLUSION OU REALITE



Si les Instituts de Prévoyance utilisent les données de la « Déclaration Sociale Nominative » (DSN), nombre d'assureurs et de mutuelles considèrent que les informations véhiculées ne sont pas suffisamment fiables.

Comment et pourquoi, avec la DSN, certains acteurs réussissent l'automatisation de tout ou partie de leurs affiliations, de la gestion des cotisations ou du traitement des prestations Arrêt de travail (AT), Invalidité & décès ?

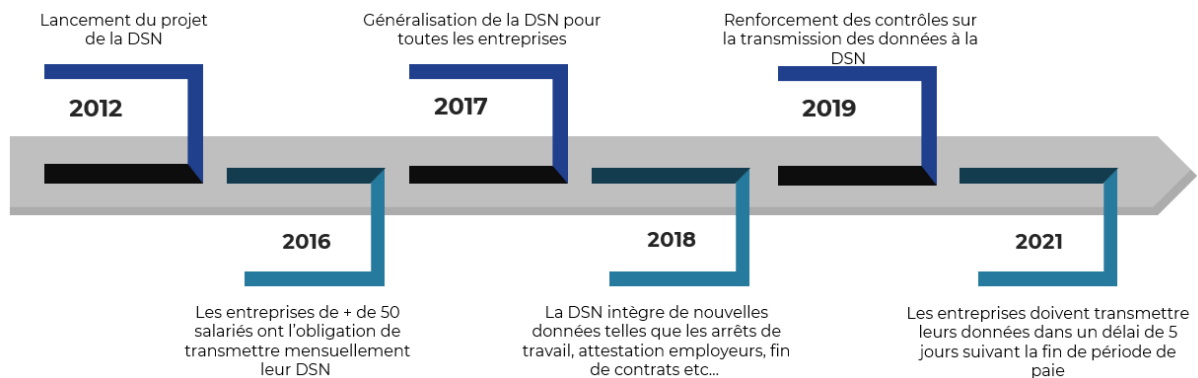
Cette note de conjoncture présente nos retours d'expérience sur les conditions d'utilisation des flux DSN pour gagner en productivité.

L'utilisation des données DSN nécessite de fixer des règles de prise en compte. Nous identifions 3 marches qu'il faut franchir **dans l'ordre** pour optimiser l'utilisation de la DSN :

- Première marche : L'utilisation de la DSN pour l'affiliation & les radiations
- Deuxième marche : L'utilisation de la DSN pour les cotisations
- Troisième marche : l'utilisation de la DSN pour les prestations

La mise en place de règles d'intégration de la DSN pour l'affiliation permet de disposer de données fiables pour les cotisations. Les échanges entre l'assureur et l'entreprise autour des cotisations renforcent la qualité des données et permet ainsi de les utiliser pour les prestations.

Chronologie de la mise en place de la DSN :



Qu'est-ce que la DSN ?

La DSN, est un moyen pour l'entreprise de transmettre des données relatives à ses employés aux organismes de protection sociale (URSSAF, Pôle emploi, CPAM, assureurs, etc...). Elle est générée à partir du logiciel de paie des entreprises. Elle contient les données relatives à la paie du salarié et les informations concernant sa période d'activité. Ainsi, les entreprises peuvent déclarer les cotisations sociales, les impôts liés aux salaires, les arrêts de travail, les indemnités journalières, les attestations employeurs etc...

Depuis sa création en 2012, elle a peu à peu remplacé la DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales), la DMNO (Déclaration Mensuelle des Mouvements de Main d'Œuvre), la DUCS (Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales) et bien d'autres attestations.

La DSN dispose de nombreux avantages : elle permet de simplifier la gestion administrative et de fait de réduire les coûts. Elle facilite également le contrôle des organismes sociaux et fiscaux en réduisant le risque d'erreurs ou d'omissions de déclarations.

Affiliation & radiation prévoyance santé

Nombre d'acteurs indiquent qu'affilier ou radier des salariés en fonction des écarts de DSN d'une période sur l'autre entraîne des charges de gestion conséquentes pour corriger les informations erronées. L'exemple, souvent cité, est le paiement d'une prime en N+1 alors que le salarié a quitté les effectifs l'année N, ce qui entraîne une nouvelle affiliation pour une personne non salariée.

Or, les données véhiculées permettent non seulement d'affilier, de radier, de gérer l'ANI mais aussi d'assurer les mutations entre établissement.

Les acteurs qui utilisent les données de la DSN dans leur processus d'affiliation et de radiation disposent de règles de prise en compte ou non des données reçues. Ils mettent en place des contrôles d'intégration des données DSN qui génèreront :

- Des rejets de données pour retraitement gestionnaire ;
- Des rejets de données sans retraitement gestionnaire ;
- La prise en compte de la donnée.

Si l'exemple précédent est un « contrôle classique » à mettre en œuvre, les contrôles doivent s'adapter au contexte de l'entreprise. Traiter une DSN pour l'affiliation d'une société d'assurance de la même manière qu'une société du BTP ne peut être envisagé.

Le corpus de règles d'intégration des flux DSN prend en compte la mise en place de seuils de modifications de statut d'une période sur l'autre (% de modification vs nombre de salariés) pour les affiliations, modifications d'affiliations et de résiliation, pour éviter les anomalies dues à un mauvais paramétrage du SI RH de l'employeur. Un blocage sur les dates peut aussi être mis en place, notamment pour que la DSN n'active pas des affiliations qui ont été anticipées lors de la mise en place initiale du contrat.

Si l'affiliation à la prévoyance n'exige que les systèmes de contrôle et d'intégration dans le SI, pour la santé, les flux DSN doivent être liés :

- Au portail Entreprise, pour leur permettre de suivre le nombre de salariés affiliés versus le nombre de salariés excusés (obligation ANI) ou pour pré-affilier un futur salarié.
- Au portail salarié, pour que celui-ci puisse finaliser son affiliation (RIB prestation, Ayants droits, numéros de CPAM) et éventuellement souscrire à une sur-complémentaire.

La DSN peut également être utilisée pour industrialiser la gestion des changements de statut du salarié : portabilité des droits d'un salarié au chômage, ou maintien des droits lors du passage à la retraite dans le cadre de la loi Evin.

Il est donc tout-à-fait possible de fiabiliser l'utilisation de la DSN dans les processus d'affiliation et d'engager ainsi **le deuxième étage des gains** de productivité : le traitement des cotisations.

Cotisation annuelle et mensuelle

L'affiliation au fil de l'eau permet de disposer d'une liste de salariés à jour. Ainsi, l'assureur peut calculer tous les mois le montant de cotisation attendue.

Cela permet de passer d'une logique de régularisation annuelle des cotisations avec un fort pic d'activité en fin et début d'année à un lissage mensuel des charges. En comparant le montant calculé (SI de gestion de l'assureur) des cotisations et celui déclaré par l'entreprise (SI RH de l'entreprise assurée), l'assureur dispose des écarts cumulés dans le temps, aussi nommés « écarts en grandissant » entre cotisation réglée par l'entreprise et cotisation calculée par l'assureur.

Mettre en œuvre ce mécanisme de calcul des écarts en grandissant amène 3 gains :

1. L'assureur pourra établir la liste des salariés sur lesquels il a identifié un écart et en fonction du montant de l'écart ou de la nature de l'entreprise contacter l'entreprise. Donc permettre à l'entreprise de corriger son SI RH ou d'informer les équipes de gestion d'une erreur d'affiliation ;
2. Cela permettra de lisser sur toute l'année le travail de régularisation annuelle et donc de limiter les surcoûts en fin de période ;
3. Enfin, le traitement des écarts tout au long de l'année apaisera la relation entre assureur et entreprises. En effet, l'identification de « signaux faibles » sur la qualité des données permettra d'éviter des problèmes conséquents et donc des tensions importantes.

La qualité des cotisations calculées par le SI de gestion dépend de la qualité des affiliations, donc des règles d'intégration de la DSN dans ce SI. Encore une fois le corpus de règles d'intégration des données DSN évoluera dans le temps. Si au démarrage beaucoup de

données sont rejetées pour un retraitement par des gestionnaires, le traitement à froid des cas de rejet permettra, à terme, d'en automatiser le traitement.

Le cercle vertueux issu du traitement des données d'affiliation et de cotisation améliorera la qualité des données et donc permettra d'engager le **troisième étage des gains** : le traitement des prestations prévoyance.

La prise en compte des salaires pour définir le niveau de prestation

La prise en compte des salaires issus de la DSN permet de disposer d'un montant de rémunération pour le calcul des prestations AT, invalidité ou décès.

Des contrôles sont à mettre en œuvre soit pour prendre en compte ou pas des mensualités de salaire, soit pour alimenter une grille de salaires et in fine calculer un salaire de référence pour le calcul des prestations sur les mois retenus.

Les contrôles se déroulent à deux niveaux :

1. Période de revenu : **en fonction des règles techniques assurantielles** définir si la rémunération de la période répond aux règles et donc peut être intégrée à la grille de salaire ;
2. Grille de salaire : combien de salaires respectent les règles pour définir le revenu fiscal de référence et donc définir si la grille de salaire est conforme ou doit être revue par un gestionnaire. La moyenne des salaires de cette grille donnera le salaire de référence.

Cette mise en place de règle de contrôles automatiques sur les salaires encourage une harmonisation des règles techniques pour le calcul du salaire de référence à prendre en compte en AT, Invalidité et Décès. Cela permet de disposer d'un module unique d'intégration des salaires DSN et donc de réduire les frais de développement et de maintenance du SI.

Arrêts de travail

Les gestions complètes des arrêts de travail et des garanties connexes telles que **les indemnités de fin de carrière et de licenciement** sont automatisables en liant DSN et Flux PREST'IJ.

Deux approches sont déployées pour garantir :

1. L'utilisation des déclarations d'AT via la DSN pour des salariés qui ne sont pas encore inscrits aux flux PREST'IJ
2. L'utilisation des déclarations d'AT via la DSN confirmées par les flux PREST'IJ

Dans le premier cas, l'assureur utilise les données pour pré-ouvrir un dossier de prestation et demandera une confirmation de l'AT à l'entreprise avant de poursuivre l'ouverture de la prestation. Le salarié sera inscrit au flux PREST'IJ lors du traitement du dossier de prestation.

Dans le deuxième cas, l'assureur pré-ouvrira un dossier de prestation et dès la réception des deux flux, le dossier de prestation sera traité en automatique.

Ce traitement est complètement automatisable. Des règles sur les montants de prestations ou sur certaines entreprises sont mises en œuvre pour alerter un gestionnaire, pour garantir la « qualité » du traitement du dossier de prestation et éviter la fraude.

Des assureurs estiment qu'utiliser la DSN pour ouvrir des dossiers de prestations AT va accroître le nombre d'AT dans leur portefeuille. En effet, ils considèrent que les entreprises ne leur déclarent pas tous les AT. Les retours d'expérience montrent que l'automatisation n'a pas d'impact sur le résultat technique. En revanche, il y a un impact sur les équipes en charge de ces traitements, l'automatisation réduisant de manière significative la charge de travail.

La mise en œuvre d'un corpus de règles de contrôle et d'intégration des données de la DSN garantit la qualité des données intégrées dans le SI de gestion. Ce corpus de règles évoluera dans le temps en fonction de la taille des entreprises et de leurs secteurs d'activité, ceci en capitalisant sur le traitement des rejets.

L'utilisation de ces données périodiques permet une meilleure connaissance de l'entreprise et l'automatisation de tout ou partie des processus d'affiliation, de cotisation et de prestation. La charges de travail libérée permettra de repenser l'interlocution avec les clients

Talan Consulting fort de son expérience sur l'utilisation des données de la DSN pour l'optimisation des processus de gestion est un accélérateur pour vos projets de refonte de processus et d'optimisation de vos SI de gestion.

CONTACTS

Franck COUAILLIER
franck.couaillier@talan.com

Directeur Pôle Assurance @Talan Consulting